



Date de dépôt : 7 mai 2025

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Inciter nos enfants à douter de** **leur identité sexuelle n'est pas le rôle de l'école**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, parents, constatons que dans notre canton l'école familiarise nos enfants avec le concept de la fluidité du genre qui n'est pas issue des sciences médicales et ne fait l'objet d'aucun consensus démocratique.

Ainsi, une institution à qui nous confions nos enfants, financée par nos impôts ou privée, trahit la confiance des parents en diffusant des notions motivées par une idéologie.

Nous n'acceptons pas que des intervenants en éducation sexuelle instillent le doute dans l'esprit des enfants sur leur identité sexuelle.

L'irruption soudaine d'un nombre dramatique de demandes de transitions de sexe chez les jeunes ainsi que la détérioration de leur santé physique et psychique nous alarment et nous font redouter les graves conséquences à venir de ce qui n'est, au fond, qu'une politique de transformation sociale. Nous observons que l'enseignement que nous critiquons nuit au bon développement de nos enfants en fabriquant des questionnements identitaires malsains.

S'il est souhaitable d'apporter l'attention et la protection nécessaires à la petite minorité de ceux qui sont vraiment en souffrance concernant leur identité sexuelle, la responsabilité première de l'Etat est de mettre l'ensemble des enfants à l'abri des expérimentations idéologiques hasardeuses.

Créer un problème de toutes pièces et prétendre ensuite le résoudre est inadmissible. D'autres pays commencent à tourner le dos à ces néfastes expériences ; il est plus que temps pour notre canton de tirer les enseignements de ce que nous voyons autour de nous et d'arrêter les dégâts. L'école doit protéger les enfants et résister à la pression du militantisme.

La diffusion auprès des enfants des brochures « Hey you » et « Mon sexe et moi », proposées par les infirmières scolaires ou dans des lieux scolaires, illustre bien la problématique.

Ces brochures sont disponibles sur le site de Santé Sexuelle Suisse en PDF : <https://www.sante-sexuelle.ch>

N.B. 130 signatures¹
ACPS Association Collectif
Parents Suisse
p.a. Mme Vanessa van der Lelij
27, route de Puplinge
1241 Puplinge

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 23 000 signatures électroniques.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que la loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1^{er} mars 2018 (LEJ; rs/GE J 6 01), prévoit que les enfants et les jeunes soient informés, protégés et suivis dans leur santé, en particulier par le biais de programmes de promotion et d'éducation à la santé.

En référence à ces dispositions légales, des interventions sont réalisées, au sein des établissements scolaires publics, par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ-OCEJ), en vue de développer les connaissances et compétences en matière de santé, en particulier dans le domaine de la vie affective, de la santé sexuelle, de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et des abus sexuels, ainsi que pour prévenir d'éventuelles conduites à risque, ceci afin de protéger les enfants dans leur santé, leur développement et leur intégrité. Le contenu de l'enseignement et les thèmes développés dans les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle s'inscrivent dans les objectifs du plan d'études romand (PER), notamment dans la formation générale « santé et bien-être », et sont adaptés à l'âge des enfants.

Les cours sont dispensés par des maîtresses et maîtres spécialistes en éducation à la santé et bien-être (MS-SA), qui font partie du corps enseignant et sont au bénéfice d'une première formation de niveau tertiaire (Haute école spécialisée (HES) ou université) dans le domaine médico-psycho-social, complétée par un diplôme d'études avancées (DAS) en santé sexuelle délivré par la HES de Suisse occidentale – Genève.

Il est important de souligner que ces cours de vie affective et de santé sexuelle sont un complément à l'éducation donnée par les parents.

Lors de chaque rentrée scolaire, des séances d'information destinées aux parents sont organisées, afin de leur présenter le programme et de répondre à leurs questions. Si, à la rentrée 2023, les séances d'information étaient destinées aux parents des élèves de 4P, à la rentrée 2024 elles ont été étendues aux parents d'élèves de 6P. Pour la prochaine rentrée scolaire, des séances d'information auront lieu pour les parents des élèves de 4P, 6P et 8P.

D'autre part, les MS-SA ou leur responsable hiérarchique répondent individuellement aux parents qui en ressentent le besoin. Dans cette optique, dès la prochaine rentrée, une permanence téléphonique, dont les modalités sont en cours d'élaboration, va être mise en place.

Pendant le cours, chaque élève peut faire part de ses questionnements et participe selon son intérêt. Au primaire, l'enseignante ou enseignant est présent pendant la durée du cours, qui s'inscrit dans la continuité de la vie de la classe.

Lors des cours, les MS-SA posent un cadre rassurant et contenant pour l'élève. Elles et ils offrent une écoute bienveillante, en gérant et en régulant les émotions des enfants (gênes, rires, etc.). Il est très important, dans de tels cours, de s'adapter au niveau de développement de l'enfant pour valider ou compléter ses connaissances. De ce fait, les MS-SA n'abordent pas spécifiquement les questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, mais répondent aux questions des élèves, à leur curiosité, les informent simplement sur la diversité et affirment que la tolérance face à cette diversité (et à toute autre diversité) est de mise et inscrite dans la loi (loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre, du 23 mars 2023 (LED-Genre; rs/GE A 2 91)).

Si un élève pose une question intime ou plus personnelle, un temps d'échange sera proposé après les cours, et une orientation pourra être faite auprès des infirmières et infirmiers, si nécessaire.

La diffusion de publications incitant les enfants à remettre en cause leur identité de genre et/ou à se définir comme non binaires ne se fait pas dans le cadre scolaire. Les brochures citées dans la présente pétition, « Mon sexe et moi »² et « Hey you »³, ne sont pas non plus distribuées dans le cadre scolaire.

² La brochure « Mon sexe et moi » a été éditée par le Bioscope de l'Université de Genève, en collaboration avec RTS Découverte et Santé sexuelle suisse (SSCH), dans le contexte du projet « Sciences, sexes, identités » (www.unige.ch/ssi), et validée par un comité scientifique. Son contenu a été construit en se basant sur l'analyse de 3 000 questions posées anonymement sur le site ciao.ch par des jeunes romands.

³ La brochure « Hey you » est une brochure d'éducation sexuelle pour les jeunes dès 12 ans sur l'amour, la sexualité, la contraception et plus encore. La brochure s'adresse aux jeunes de tous les sexes. Elle est publiée par SSCH, validée et financée par l'office fédéral de la santé publique et a pour mission de promouvoir l'accès aux informations et aux prestations en santé sexuelle, ainsi que le respect des droits sexuels. SSCH élabore des informations indépendantes en matière de santé sexuelle et de droits sexuels.

Les cours sont basés sur des éléments scientifiques reconnus et répondent à des standards pédagogiques stricts, qui tiennent compte du développement de l'enfant.

Aussi, c'est dans cette optique que les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle contribuent non seulement au bien-être individuel, au renforcement de l'estime de soi et à la santé dans sa globalité, mais également à la prévention des abus sexuels et à la prévention de toutes formes de discrimination, dont celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Ils participent également à prévenir les risques de harcèlement ou d'atteintes à la santé psychique (auto-agressivité, tentative de suicide), dont la prévalence est particulièrement importante chez les enfants et les jeunes considérés comme « différents » et qui font l'objet de moqueries, d'insultes ou d'autres formes de violences.

Il convient de relever que, dans son rapport rendu le 13 décembre 2024 en réponse au postulat 22.3877 de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) du 30 juin 2022, le Conseil fédéral réaffirme l'attachement de la Suisse aux conventions internationales qui promeuvent le droit à une éducation sexuelle complète. Le canton de Genève a été précurseur en la matière et il fait état d'une grande expérience dans ce domaine, face aux enjeux sociétaux actuels, dans un contexte où l'accès à de l'information fiable n'est pas garanti. Le Conseil d'Etat considère que cet enseignement est fondamental pour la santé individuelle et pour le vivre-ensemble et qu'il doit rester au programme de la scolarité genevoise. D'ailleurs, 92% des parents d'élèves interrogés dans le cadre de l'enquête « Comment va l'école ? » estiment que cette thématique doit être portée par l'école.

Le Conseil d'Etat est bien conscient que, dans un contexte où circulent des allégations visant les contenus des cours, certains parents se questionnent, voire s'inquiètent. C'est pourquoi les séances d'information destinées aux parents ont été renforcées et une permanence téléphonique sera disponible dès la rentrée 2025.

En conclusion, le Conseil d'Etat relève que les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle sont conçus pour s'adapter au niveau de développement des enfants et des jeunes. Ils contribuent au renforcement de l'estime de soi, au respect de soi et des autres, au développement de l'esprit critique ainsi qu'à la prévention des violences sexuelles. La sexualité est

traitée de manière holistique. Une attention particulière est portée au respect de l'intégrité et de l'intimité des élèves. Ces cours sont un droit et une nécessité que nous devons garantir pour nos jeunes, citoyennes et citoyens en devenir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET